



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.9 (Ajout ou modifications à l'étiquette d'un produit – Niveau de contrôle)

Numéro de la demande : 2017-1036
Demande : Catégorie B.3.9 (Ajout ou modifications à l'étiquette d'un produit – Niveau de contrôle)
Produit : Herbicide Luxxur B
Numéro d'homologation : 31990
Principe actif (p.a.) : 10 g/L de thiencarbazone-méthyle
Numéro de document de l'ARLA : 2748948

Contexte

L'herbicide Luxxur B est homologué pour le contrôle ou la suppression en postlevée de certaines graminées et latifoliées annuelles dans le blé de printemps et d'hiver et le blé dur dans les provinces des Prairies et dans les régions de la rivière de la Paix, de l'Okanagan et de Creston Flats en Colombie-Britannique. Une allégation de suppression de la mauve à feuilles rondes figure sur l'étiquette de l'herbicide Luxxur B appliqué seul ou mélangé en cuve avec l'herbicide Express SG EUP ou l'herbicide Luxxur A. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Luxxur B afin de mettre à jour l'allégation de suppression de la mauve à feuilles rondes pour ajouter une allégation de contrôle quand l'herbicide est mélangé en cuve avec l'herbicide Express SG EUP ou l'herbicide Luxxur A.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen comprenaient des données tirées d'essais en champ menés au Manitoba et en Saskatchewan en 2016. Les renseignements disponibles ont révélé que l'application de l'herbicide Luxxur B mélangé en cuve avec l'herbicide Express SG EUP ou l'herbicide Luxxur A permet d'obtenir un degré acceptable de contrôle de la mauve à feuilles rondes, soit 91,4 % en fin de saison.

La modification d'étiquette demandée permettra d'offrir aux cultivateurs une option supplémentaire pour maîtriser la mauve à feuilles rondes dans le blé dur et le blé de printemps et d'hiver.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et a déterminé que les renseignements sont suffisants pour appuyer la modification demandée à l'homologation de l'herbicide Luxxur B.

Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 2734270 2017, Field trial reports: Varro Herbicide in tank-mixture combination with Express SG EUP Herbicide (tribenuron-methyl) - Data to support addition of round-leaved mallow, DACO: 10.2.3 and 10.2.3.3(B).

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.